



Saint Jean de Chevelu

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le quinze du mois d'octobre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Virginie GIROD, Maire.

Présents :

Mesdames Eliane DUTHEL, Virginie GIROD, Laurence HOTTE, Coralie LÉGAUT, Catherine MARTHOUD, Peggy MARTIN, Jeanne PITICCO
Messieurs Michel CHALANSONNET, Paul CLAVIER, Lionel COMPASSI, Joël MILLION-ROUSSEAU, Laurent PERRAUD, Frédéric VERRON

Absent excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : Madame Eliane DUTHEL est désignée et accepte cette fonction

Date de la convocation : 08/10/2024

Date d'affichage : 08/10/2024

Ouverture de séance : 19h30, le quorum est atteint.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Validation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10 septembre 2024
- 2- Délibération 32-2024 : autorisation d'emprunt auprès du Crédit Agricole des Savoie
- 3- Délibération 33-2024 ; autorisant Madame le Maire à signer la convention de mandat de Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs avec le SDES
- 4- Délibération 34-2024 : subvention classes de découverte
- 5- Délibération 35-2024 : autorisant Madame le Maire à signer les conventions de partenariat avec la fédération des œuvres laïques pour l'organisation du stage BAFA (mise à disposition des locaux et organisation du stage)
- 6- Délibération 36-2024 : autorisant la suppression des documents du fonds de la bibliothèque de l'école (désherbage)
- 7- Délibération 37-2024 : autorisant Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un local communal
- 8- Délibération 38-2024 : validation des rapports de la Communauté de Communes de Yenne (eau, déchets et Spanc)
- 9- Point sur les commissions communales
- 10- Points sur les commissions de la CCY
- 11- Points divers

1. Validation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10 septembre 2024

Madame le Maire soumet le Procès-Verbal de la séance du 10 septembre 2024 à l'approbation du Conseil Municipal.

Après lecture, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité et sera affiché dans la semaine qui suit la présente réunion.

2- Délibération 32-2024 : autorisation d'emprunt auprès du Crédit Agricole des Savoie

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des projets prévus sur la commune : réfection du toit de l'église et enfouissement des réseaux secs.

Elle expose que la Commune ne disposant pas de ressources suffisantes pour en assurer le financement, il est indispensable de contracter un emprunt auprès d'un organisme bancaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire sur le résultat de la publicité faite auprès des établissements bancaires, à l'unanimité :

- **Approuve** dans le principe des projets qui lui est présenté et détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses :

Projets	Montants des devis	Subventions et participations	Emprunt
Réfection du toit de l'église	312 703.20€	- DETR : 60 000€ - Contrat Région : 40 000€	350 000€
Enfouissement des réseaux secs	334 459.23€	Participation du SDES : 144 457.11€	

- **Décide** de demander au Crédit Agricole des Savoie, aux conditions de taux en vigueur à la date de l'établissement du contrat, l'attribution d'un prêt de 350 000 euros destiné à financer les travaux précités, et dont le remboursement s'effectuera :

❖ En échéances : fixes pour le remboursement du capital et dégressives pour le remboursement des intérêts.

❖ Sur une durée de vingt ans (20 ans)

❖ Au taux fixe suivant : 3.69%

❖ Frais de dossier : 350€

- **Prend** l'engagement toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.

- **Donne** son accord pour que soit réglé sans mandatement préalable, par l'intermédiaire des Services du Trésor, le montant des échéances du prêt dont les caractéristiques sont indiquées ci-dessus.

- **Confère** en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Madame le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'établissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

3- Délibération 33-2024 : autorisant Madame le Maire à signer la convention de mandat de Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs avec le SDES

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité existant sous maîtrise d'ouvrage du SDES, auquel il convient d'associer l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication.

A cette occasion, il est rappelé la compétence du SDES d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE) et à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité BT existants, réseaux exploités par Enedis dans le cadre de la Convention de concession signée le 20 mars 2020.

L'opération est située secteur de la RD1504 route du Tunnel, réseau BT (1 050 ml).

Madame le Maire souhaite que la commune confie au SDES la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux d'éclairage public et de télécommunication sur cette opération.

Le SDES assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération en missionnant une entreprise, sélectionnée dans le cadre de son accord cadre travaux.

Le coût global prévisionnel de l'opération (maîtrise d'œuvre et travaux) concernant les prestations et travaux transférés au SDES, s'élève à **334 459,23 € TTC**. Avec une participation financière prévisionnelle de la commune s'élevant à **190 002,12 € nets** concernant les prestations de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et travaux gérées par le SDES, le détail des coûts ainsi que les participations financières de chacune des deux parties étant précisés dans l'Annexe Financière Prévisionnelle (AFP).

De plus, les travaux d'éclairage public visant à la performance de ce patrimoine sont générateurs de Certificats d'Economies d'Energie (CEE), aussi le Maire propose au Conseil Municipal que la valorisation économique de ces certificats soit transférée au SDES et assurée par ses soins.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **S'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la commune ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer l'Annexe Financière Prévisionnelle (AFP), et à signer tous les autres documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage valant convention financière afin de confier au SDES la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux d'éclairage public et de télécommunication sur cette opération ;
- **Accepte** de transférer au SDES l'intégralité des CEE générés par l'opération susvisée.

4- Délibération 34-2024 : subvention classes de découverte

Madame le Maire explique que dans le cadre des projets de l'équipe pédagogique de l'école, les enseignantes ont prévu deux sorties scolaires :

Classes	Nature de la sortie	Durée de la sortie	Nombre d'élèves
PS/MS GS/CP	Sortie Montagne (Chartreuse)	2 jours et une nuit	40
CE1/CE2 CM1/CM2	Classe culture à Paris	5 jours et 4 nuits	39

Pour rappel, la Commune subventionnait les sorties découvertes à hauteur de 60€/ élève.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et Madame Coralia LÉGAUT et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de :

- Verser une subvention d'un montant de 2340€ soit 60€/ élève pour la sortie « classe culture à Paris ».
 - Verser une subvention d'un montant de 1200€ soit 30€/ élève pour la « sortie montagne ».
- **Dit** que les montants seront prévus dans le budget de la commune de 2025.

5- Délibération 35-2024 : autorisant Madame le Maire à signer les conventions de partenariat avec la fédération des œuvres laïques pour l'organisation du stage BAFA (mise à disposition des locaux et organisation du stage)

Madame Coralia LÉGAUT rappelle au membre du Conseil Municipal que dans le cadre de l'organisation de la formation BAFA/BAFD par l'Union Régionale des Fédérations des Œuvres Laïques de Savoie (FOL), la commune a été sollicitée pour mettre à disposition les locaux de l'école pour l'organisation du dernier volet de la formation qui se déroulera du 28 octobre 2024 au 02 novembre 2024.

Après avoir pris connaissance des conventions et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** les conventions de partenariat avec la FOL et de mise à disposition du bâtiment de l'école.
- **Mandate** Madame le Maire pour signer les conventions et toutes les pièces s'y rapportant.

6- Délibération 36-2024 : autorisant la suppression des documents du fonds de la bibliothèque de l'école (désherbage)

Madame le Maire explique que dans le cadre du programme de désherbage qui sera effectué à la bibliothèque de l'école, la directrice :

- Sera autorisée à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :
- Suppression de la base informatisée (indiquer la date de sortie).

- Suppression de toute marque de propriété de l'école sur chaque document.

- Suppression des fiches.

- Sera également autorisée à vendre ces documents, selon leur état à l'occasion de ventes organisées par l'école lors de manifestations locales ou d'événements particuliers.
- Cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin.
- Détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler.

Pour chaque opération de désherbage, un état sera conservé à l'école précisant le nombre de documents éliminés et leur destination. Cette opération devant être effectuée régulièrement au cours de l'année.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise**, dans le cadre d'un programme de désherbage, la directrice de l'école à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :

- ❖ Suppression de la base bibliographique informatisée (indiquer la date de sortie)
- ❖ Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document
- ❖ Suppression des fiches

- **Donne son accord** pour que ces documents soient, selon leur état :

- ❖ Cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin.
- ❖ Détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler.

- **Indique** qu'à chaque opération de désherbage, un état sera transmis à la municipalité par la directrice de l'école précisant le nombre de documents éliminés et leur destination.

Cette opération devant être effectuée régulièrement au cours de l'année, cette délibération a une validité permanente pour le mandat en cours.

7- Délibération 37-2024 : autorisant Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un local communal

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'association « La Gaule Yennoise » a sollicité la mise à disposition d'un local devenu nécessaire pour l'exercice de ses activités, ainsi que cela a été consenti à d'autres associations.

Dans ce cadre, la Commune souhaite apporter son soutien à l'Association « La Gaule Yennoise », dans la mesure où elle mène des actions positives pour la vie communale ; pour cela, il est décidé de mettre à disposition de l'association le local situé au 104 route du tunnel avec son terrain d'assiette (jardin pouvant servir de stationnement) en commun avec l'association de chasse « les petits chasseurs de Saint Jean de Chevelu », occupant déjà les lieux au terme d'une convention du 12/10/2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition du local communal situé au 104 route du tunnel, dans les conditions proposées, au bénéfice de l'association « La Gaule Yennoise ».

8- Délibération 38-2024 : validation des rapports de la Communauté de Communes de Yenne (eau, déchets et Spanc)

Madame Catherine MARTHOUD et Messieurs Laurent PERRAUD et Frédéric VERRON ont présenté à l'assemblée les rapports publics 2023 sur le prix et la qualité des services publics : service d'assainissement non collectif, d'eau potable et d'élimination des déchets, émis par la Communauté de Communes de Yenne.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les rapports annuels 2023 suivants :

- Sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif.
- Sur le prix et la qualité du service d'eau potable.
- Sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de l'annonce faite par Monsieur Michel BARNIER, Premier Ministre, au sein de l'Hémicycle du Sénat, le transfert des compétences eau et assainissement en 2026 ne sera plus obligatoire ni automatique.

9. Point sur les commissions communales

- Commission scolaire Madame Coralie LÉGAUT

❖ Exercices PPMS et incendie :

Madame Eliane DUTHEL et Monsieur Paul CLAVIER ont assisté aux exercices de sécurité en présence de la gendarmerie de Yenne représentée par l'Adjudant-Chef Sébastien DUBUS.

- Exercice PPMS le 13 septembre 2024 : l'exercice s'est bien déroulé. Les élèves sont restés 20 min « confinés », à noter qu'une porte côté des maternelles n'était pas verrouillée.

- Exercice Incendie le 20 septembre 2024 : l'exercice s'est bien passé, les élèves sont sortis en 2min 20 sec.

Pour ces deux exercices, les élèves et l'équipe enseignante ont été informés, ce qui ne sera pas forcément le cas pour les prochains.

Madame Eliane DUTHEL revient sur une question posée lors de l'exercice par les enseignantes à propos de l'alarme incendie qui n'était pas audible depuis l'extérieur. Est-il possible d'installer des hauts parleurs à l'extérieur ?

Monsieur Laurent PERRAUD explique que l'objectif est d'évacuer les personnes à l'intérieur des locaux et qu'il n'y a pas d'utilité à installer une sirène à l'extérieur.

Madame Coralie LÉGAUT informe le Conseil Municipal qu'un document unique dit « unifié » pour l'ensemble des exercices a été élaboré et mis à jour par l'école et la Mairie.

❖ Les projets :

- Séjour à Paris :

Prévu du 10 au 14 mars : 39 enfants et 5 accompagnateurs. Les familles ont toutes donné leur accord. Le coût du séjour est de 490 euros/ enfant sans les subventions.

Organisme	Montant prévisionnel de la participation
Les amis de l'école	100 euros/enfant
Député	25 euros/ enfant
PEEP	Entre 25 et 40 euros/enfant
QF de la CAF	De 10 à 95 euros/enfant
Mairie	Habituellement 60 euros/ enfant

Le paiement sera possible en 4 fois et une vente de gâteau sera proposée au marché de Noël.

- Séjour Chartreuse maternelles « Visite de la Grotte des ours » :

Prévu du 19 au 20 juin. Le projet n'est pas encore finalisé. Le coût du séjour est de 160 euros/ enfant hors subvention (PEP, CAF, Amis de l'école, Mairie).

- Projet « Notre École Faisons là Ensemble » :

Les démarches de concertation sont en cours pour l'aménagement des lieux d'apprentissage pour le bien être à l'école (intérieur / extérieur).

L'école a accueilli une stagiaire de 3ème du 7 au 11 octobre 2024. Une autre sera présente au mois de novembre (en formation pour devenir enseignante) et une stagiaire de seconde sera reçue au mois de juin 2025.

➤ Commission du Personnel Madame Coralia LÉGAUT

Mesdames Virginie GIROD, Coralia LÉGAUT et Laurence HOTTE ont participé à la Commission du Personnel le 25 septembre. Les points suivants ont été abordés :

- Gestion du personnel de l'école : en vue de la rentrée prochaine (baisse d'effectifs entraînant une fermeture de classe). Dans ce cadre, des rendez-vous sont prévus le 4 novembre au Centre de Gestion pour faire le point sur les différentes perspectives et avec les élus de Saint Paul Sur Yenne.

- La participation au contrat prévoyance : Madame Coralia LÉGAUT rappelle que dans le cadre de la prolongation de la convention de participation « prévoyance », le Cdg73 a engagé des négociations, moyennant une hausse tarifaire de 15% au 1^{er} janvier 2025.

Tous les employeurs territoriaux ont l'obligation de participer financièrement à la « prévoyance » de leurs agents à hauteur de 7€ minimum par mois et par agent.

Pour rappel, par délibération (2021-44) la Commune avait fixé le montant unitaire de participation à la prévoyance à 5 euros par mois et par agent.

Après réflexion et tour de table, le Conseil Municipal décide de participer à la prévoyance à hauteur de 15€/mois et par agent (montant proratisé en fonction du temps de travail). Une délibération sera prise dans ce sens lors de la prochaine séance du Conseil après saisine du comité social territorial.

✓ Commission Communication Madame Catherine MARTHOUD:

Madame Catherine MARTHOUD rappelle que le bulletin municipal est en cours d'élaboration, un mot dans ce sens sera mis dans le prochain Flash info pour relancer les associations.

✓ Commission Travaux Monsieur Laurent PERRAUD :

- Toit de l'église : une rencontre avec l'Atelier Rocco de Bonis a eu lieu le 23 septembre 2024 afin d'aborder l'avancement du projet : présentation du cahier des charges. Un appel d'offre sera diffusé au mois de novembre et les travaux sont prévus à partir du mois de mars et réception du chantier courant mois de juillet.

Dans le cadre de ce projet, la commune s'engage à fournir un coffret électrique, l'eau et mettre à disposition l'abri des lacs aux entreprises intervenantes.

- Sécurisation et aménagement du centre bourg : une réunion a eu lieu le 04 octobre 2024 en présence de Madame le Maire, les représentants du département et le bureau d'étude

Pour rappel, notre projet est prévu en 3 tranches (tranche 1 : place Sénateur Mollard, tranche 2 : le centre bourg, tranche 3 : sécurisation de l'entrée côté Yenne).

Le département prévoit l'aménagement de la piste cyclable en deux tranches : la première tranche est prévue en 2025-2026 (tunnel du chat au rond-point de Saint Jean de Chevelu) et l'autre partie prévue en 2028 (sortie de Saint Jean de Chevelu).

- Travaux école : la vis de la chaudière de l'école endommagée l'an dernier lors de la saison de chauffe a été changée. Il a fallu 2 jours complets de travail pour sa mise en place.

- Entretien des routes : des travaux sur les accotements auront lieu la semaine prochaine sur la route des lacs.

- Compte rendu saison estivale : Monsieur Michel CHALANSONNET a assisté au bilan établi par le SDIS lors de la fermeture de la plage.

Pour cette année :

Fréquentation de la plage	28270
Nombre de groupes ACM	21
Nombre d'enfants d'ACM	223
Soins donnés/secours à personne	7
Evacuation VSAV	2
Recherche de personne	1
Assistance à baigneur/sauvetage	3

Quelques points de vigilance ont été relevés : l'état du ponton, la localisation du mât, l'aménagement de la zone située devant le poste de secours et la problématique de recrutement dû au manque de logements.

➤ Commission Urbanisme Monsieur Frédéric VERRON

- Le Hameau des Grangeons : une rencontre a été organisée en présence de Madame le Maire avec les habitants pour rappeler les règles d'urbanisme à respecter dans le hameau.

- Une réunion de la commission sera à prévoir lundi 25 novembre 2024 à 19h.

- OAP de la Perrotière : une rencontre est prévue avec le service instructeur du département suite aux réserves tardives émises par ce dernier. La rencontre sera suivie par une visite sur le terrain.

- Dossier permis tacite : un recours gracieux émis par la préfecture concernant un dossier d'urbanisme accordé tacitement, ce dernier a été classé suite aux observations et explications transmises par la Mairie.

- La pisciculture : Monsieur Frédéric VERRON informe le Conseil Municipal qu'un projet de vente de la pisciculture est en cours. Une rencontre est prévue avec le futur acquéreur.

➤ Commission Patrimoine Monsieur Frédéric VERRON

Monsieur Frédéric VERRON informe le Conseil Municipal des points suivants :

- La piéta de Monthoux : la restauration de la sculpture est prévue à partir du 4 novembre (à Grenoble). Au printemps la Piéta sera exposée au Musée Savoisien de Chambéry pour une durée de 6 mois.

- Le nettoyage citoyen : organisé le 05 septembre, Monsieur Frédéric VERRON remercie l'ensemble des participants. L'opération a été bien porteuse, un article a été diffusé dans le Dauphiné Libéré.

- Charges locatives (chauffage) : un paiement échelonné sur une durée de 4 ans a été proposé à certains locataires pour les charges importantes.

Un relevé régulier sera effectué 2 fois par an (au début et à la fin de la saison de chauffe).

- Ruisseau des Bruyères : une expertise est prévue le 22 octobre en présence de l'expert de notre assurance.

10. Points sur les commissions de la CCY

➤ Conseil Communautaire :

- Copil Petite Enfance : un bel échange en présence de plusieurs partenaires de la petite enfance (assistantes maternelles, parents, directrice de la crèche « doux mots » et des représentants de la CAF).

Il en est ressorti, que les recrutements sont très difficiles. Au multi accueil, le manque de personnel a fait réduire le nombre d'enfants accueillis afin de garantir la sécurité et le confort de ces derniers.

- Concertation culturelle : pilotée par le SMAPS sur le thème « quelle est le devenir de la culture sur notre territoire ? ». La rencontre a réuni les acteurs de la culture, les élus, les écoles, les associations artistiques.

Le but de la rencontre a été de trouver un projet culturel commun entre les 3 communautés de communes.

- CIAS : Madame Coralia LÉGAUT a assisté au Conseil d'Administration du CIAS le 12 septembre 2024, les points suivants ont été abordés :

- ❖ Depuis le 01 octobre 2024 le nombre de places au SSIAD a augmenté : 25 places en lien avec les besoins du territoire.
- ❖ Dotation ARS pour la résidence autonomie : une augmentation de 1019.34 € (par rapport au budget prévisionnel).
- ❖ Une enquête de satisfaction a été faite par le CIAS auprès des usagers : 117 questionnaires distribués, 54 retours positifs dans l'ensemble sauf 2 insatisfactions concernant les repas.
- ❖ Les demandes de domiciliation sont en augmentation (12 actuellement).
- ❖ Un audit en cours actuellement à l'EHPAD et la résidence autonomie : faire le point entre les différentes structures notamment pour le personnel.

11. Points divers

- La SPA :

Madame Catherine MARTHOUD explique au Conseil Municipal que la convention établie avec la SPA n'intègre pas les chats sauvages.

Elle informe aussi le Conseil que l'association « les chats libres de Yenne » ne souhaite pas signer une convention avec la commune.

- Assemblée Générale de l'ADMR :

Mesdames Virginie GIROD et Coralia LÉGAUT ont assisté à l'assemblée générale de l'ADMR le mardi 1^{er} octobre 2024. Les objectifs de l'année étaient l'acquisition des véhicules et le maintien de l'activité courante.

- Bibliothèque :

Madame Catherine MARTHOUD informe le Conseil Municipal qu'elle a suivi une formation sur le thème du « numérique pour les personnes handicapées au sein des bibliothèques » Elle explique que la commune a l'obligation de mettre sur le site son niveau d'accessibilité pour les personnes handicapées (bon, mauvais...) et le schéma d'accessibilité sur les 3 ans à venir.

- Repas des aînés :

Madame Coralia LÉGAUT informe le Conseil Municipal que les élèves de la classe de Madame Policastro ont participé à l'élaboration des menus posés sur les tables lors du repas de nos anciens.

Madame Catherine MARTHOUD explique que le repas a été prévu pour 62 participants dont 10 personnes à servir (élus et personnels). Ce dernier a été apprécié par l'ensemble des participants.

Des colis sont prévus pour les personnes absentes (10 couples et 40 personnes seules) et seront distribués par les élus courant mois de décembre.

La séance est levée à 22h34

Affiché le 19 décembre 2024

La secrétaire de séance,

Eliane DUTHEL



Le Maire,

Virginie GIROD



